

INNOVER EN JUSTICE : QUELLES COLLABORATIONS ?

APPEL À COMMUNICATIONS

À propos du Réseau international de l'innovation en Justice

L'innovation en justice est essentielle pour répondre aux besoins changeants des sociétés contemporaines. À quelles conditions les institutions judiciaires peuvent-elles s'adapter ? En intégrant des méthodologies et des technologies avancées ? En réformant les structures et les procédures pour améliorer l'accès à la justice ? Cette adaptation est nécessaire afin de garantir une justice plus équitable et efficace.

L'Institut québécois de réforme du droit et de la justice ([IQRDJ](#)) et l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice ([IERDJ](#)) ont souhaité se mobiliser sur ces enjeux en établissant un partenariat en 2022. L'Institut québécois et l'Institut français disposent d'orientations et d'expertises complémentaires. Ils œuvrent au développement de la recherche pluridisciplinaire, promeuvent la diffusion des connaissances, valorisent les collaborations avec les intervenant·e·s de la justice et favorisent les échanges avec les professionnel·le·s, les décisionnaires, la société civile et le public.

Dans cette perspective, l'IQRDJ et l'IERDJ ont créé, grâce au soutien de la Commission permanente de coopération franco-québécoise, le *Réseau international de l'innovation en justice* (RIIJ). Ce forum en langue française réunit des chercheur·e·s et des praticien·ne·s de toutes nationalités, qu'ils étudient les innovations ou qu'ils participent à leur expérimentation. Il mobilise leurs expertises et leurs expériences pour éclairer les innovations émergentes ou implantées, ainsi que les conditions de leur réalisation et de leur éventuel déploiement. L'innovation en matière de justice, orchestrée par les professionnel·le·s du droit et de la justice, soulève des questions et des enjeux.

Comment innove-t-on en justice ? Quelles formes revêtent les innovations dans le monde de la justice, qu'elles soient ou non liées aux évolutions technologiques ? Quels éléments favorisent, ralentissent ou empêchent les innovations projetées ? Certains domaines sont-ils plus propices à l'innovation que d'autres ? Les innovations peuvent-elles être financées de manière durable ? Favorisent-elles l'accès à la justice pour tous, y compris les populations les plus vulnérables ? Existe-t-il un risque que ces innovations accentuent les inégalités existantes ? Les innovations expérimentées dans certaines juridictions peuvent-elles servir de modèle à d'autres ? La consultation publique et la recherche pluridisciplinaire jouent-elles un rôle dans l'élaboration, la réalisation et l'évaluation des innovations en justice ?

Afin de favoriser le dialogue sur ces questions, la programmation bisannuelle du RIIJ se déploie en alternance au Québec et en France. Un premier Rendez-vous s'est tenu les 15 et 16 novembre 2023 à Paris et un deuxième s'est déroulé les 6 et 7 septembre 2024 à Montréal. Les deux Instituts souhaitent animer et consolider ce réseau en organisant un troisième Rendez-vous en novembre 2026 à Paris.

INNOVER EN JUSTICE : QUELLES COLLABORATIONS ?

Le Rendez-vous international de l'innovation en Justice

Le *Rendez-vous international de l'innovation en Justice* est une initiative du RIIJ. Ils ont pour objectif d'explorer des projets innovants dans le monde de la justice, leurs conditions d'émergence, de diffusion, de pérennité et d'évaluation, qu'ils portent sur des pratiques, des dispositifs, des institutions ou des politiques.

Une première édition s'est tenue à Paris en novembre 2023 ([Actes en ligne](#)). Elle proposait d'examiner les transformations du monde de la Justice à partir du point de vue des chercheur·e·s qui les observent. Y ont été discutés des sujets comme l'administration de la justice, les innovations procédurales, les conséquences de la numérisation sur l'accès à la justice, l'implication différenciée des citoyen·ne·s et de la société civile dans la résolution des conflits en France et au Québec, etc.. Elle s'est terminée par des échanges fructueux sur les conditions de collaboration entre les professionnel·le·s de la justice et les chercheurs, faisant écho aux propos tenus sur la formation des juristes et la nécessité d'une approche interdisciplinaire.

Une deuxième édition, réunissant cette fois des praticien·ne·s du droit, s'est tenue à Montréal en septembre 2024 ([Actes en ligne](#)). Ont participé des juges, des procureur·e·s, des avocat·e·s comme des représentant·e·s des services du ministère de la Justice français et des organismes communautaires québécois impliqués dans l'accès à la justice. Il s'est agi d'observer les innovations existantes présentées par celles et ceux qui en ont pris l'initiative, que ce soit au sein des juridictions ou dans les lieux d'accès aux droits. Si l'expérience française a révélé le leadership des acteurs institutionnels pour la réforme de la justice, la comparaison a montré une plus grande implication de la société civile au Québec. Les conditions de l'innovation ont particulièrement été discutées, de même que l'intérêt d'une association avec la recherche et la possibilité d'innover à droit constant, sans pour autant modifier le cadre légal. L'innovation a été présentée comme un état d'esprit nécessitant une organisation du travail adéquate et devant répondre aux besoins des justiciables, en partant de leur situation pour définir leurs besoins.

Argumentaire du 3^e RVI-IJ

Lors d'une table ronde organisée à l'occasion du premier rendez-vous, les professionnel·les ont reconnu l'importance de la recherche pour éclairer leurs décisions tandis que les chercheur·e·s rappelaient la nécessité de produire des travaux ancrés dans le réel. Une collaboration accrue a été jugée essentielle, tout comme une réflexivité partagée sur les pratiques et une ouverture à la critique pour améliorer la compréhension et les transformations de la justice. La compatibilité des expertises de chacun repose sur la reconnaissance de leurs spécificités et de leurs points communs, comme l'indépendance, l'éthique ou encore la confrontation des points de vue. Les chercheur·e·s et les magistrat·e·s appliquant une rigueur similaire dans leur exercice professionnel, la confiance dans les travaux de recherche a été soulignée. Les échanges ont également mis en relief les difficultés d'accès au terrain, la nécessité d'une conception commune des projets, les enjeux de leurs évaluations et l'importance d'apprécier leur impact sur les pratiques professionnelles.

Le troisième Rendez-vous international de l'innovation en Justice (RVI-IJ) qui se tiendra les 26 et 27 novembre 2026 à Paris s'inscrit dans cette orientation. Il a en effet pour objectif de réunir des binômes de chercheur·e·s et de praticien·ne·s pour exposer leur collaboration au sein d'un même projet mené en

INNOVER EN JUSTICE : QUELLES COLLABORATIONS ?

partenariat autour de l'innovation en justice. Ces projets, déjà réalisés ou en cours, peuvent avoir été conduits de façon entièrement intégrée, depuis la conception jusqu'à la réalisation et l'évaluation, ou avoir permis l'instauration d'une collaboration pendant leur déploiement. Outre la présentation de l'innovation elle-même instaurée en matière de justice, l'ambition est de mieux comprendre les fondements, les modalités, les résultats et les horizons de la recherche menée en partenariat :

- **Les attentes de la recherche en partenariat pour innover en Justice** : Comment s'est nouée votre collaboration entre chercheur·e·s et professionnel·le·s ? Qui en a pris l'initiative ? Quels intérêts trouviez-vous à collaborer ? Quels ont été les enjeux soulevés par la mise en place de votre collaboration ? Quelles étaient vos objectifs de départ, ceux des chercheur·e·s et ceux des professionnel·le·s, et ces objectifs ont-ils évolués ? Quels ont été les apports envisagés de votre collaboration pour les chercheur·e·s et pour les professionnel·le·s, ainsi que pour innover en justice ? Etc.
- **Les modalités de la recherche en partenariat pour innover en Justice** : Concrètement, à quoi ressemblait la collaboration que vous avez instauré entre chercheur·e·s et professionnel·le·s ? Quelles formes a pris cette collaboration ? Quelles en ont été les sources de financement ? Quel type de gouvernance avez-vous retenu ? Quels rôles y a été tenu par les chercheur·e·s et par les professionnel·le·s ? Le leadership du partenariat s'est-il été partagé entre les chercheur·e·s et les professionnel·le·s ? Comment le transfert de connaissances et de pratiques s'est-il opéré entre les chercheur·e·s et les professionnel·le·s ? Êtes-vous parvenus à concilier les logiques de la recherche et logiques professionnelles ? Quelles difficultés votre collaboration a-t-elle révélée ? Etc.
- **Les résultats de la recherche en partenariat pour innover en Justice** : Les objectifs de votre collaboration ont-ils été atteints ? Quelles ont été les incidences de votre collaboration sur les chercheur·e·s et les professionnel·le·s impliqués (conceptions, pratiques, etc.) ? Votre collaboration a-t-elle permis aux professionnel·le·s d'accéder à des méthodes innovantes et aux chercheur·e·s de rendre leurs travaux plus pertinents ? Votre collaboration a-t-elle enrichie les pratiques et les connaissances des chercheur·e·s et des professionnel·le·s ? Quelles ont été les résultats concrets de votre collaboration ? L'innovation expérimentée a-t-elle apporté des changements dans le domaine d'application ? Quelles ont été les effets sur les justiciables, les institutions et la société ? Ces résultats ont-ils été dupliqués ou repris ? Quelles ont été les modalités d'évaluation de l'innovation présentée ? Etc.
- **Les horizons de la recherche en partenariat pour innover en Justice** : Quel est l'avenir de la recherche menée en partenariat ? Quels conseils donneriez-vous à des chercheur·e·s et à des professionnel·le·s envisageant de collaborer dans une recherche menée en partenariat ? Y a-t-il de nouvelles pratiques de collaboration à expérimenter selon vous ? Croyez-vous qu'il soit envisageable d'inclure des citoyen·ne·s dans les projets de recherche partenariale en justice ? Etc.

INNOVER EN JUSTICE : QUELLES COLLABORATIONS ?

Soumission d'une proposition de communication

L'IQRDJ et l'IERDJ inviteront directement des binômes chercheur·e·s-professionnel·le·s qu'ils auront repéré et cet appel à contribution constitue un moyen complémentaire de repérages des projets concernés.

Des propositions provenant de tous les pays sont bienvenues, dès lors que les communications auront lieu en langue française. Celles-ci devront par ailleurs se dérouler en présentiel et tous les frais à la participation (transport, logement, etc.) sont à la charge des intervenant·e·s. Toute proposition doit inclure :

- nom, statut, affiliation institutionnelle et adresse courriel
- titre et résumé (environ 250 mots)
- présentation substantielle (maximum 2500 mots)

Toutes les propositions reçues seront évaluées par le Comité scientifique.

Merci de transmettre votre proposition à : yan.senechal@umontreal.ca et isabelle.sayn@gip-ierdj.fr

Propositions attendues avant le 15 octobre 2025 | Réponses du comité scientifique : fin novembre 2025 | Événement les 26 et 27 novembre 2026 à Paris

Projets de publication

Chaque communication sera publiée en abrégé dans la collection « Actes » de l'IERDJ et un ouvrage collectif rassemblera les textes rédigés à partir des communications.

Comité scientifique

Jacques Commaille, Institut des sciences sociales du politique, ENS Paris-Saclay

Chloé Leclerc, École de criminologie, Université de Montréal

Pierre Noreau, Institut québécois de réforme du droit et de la justice

Alexandra Pasca, Institut québécois de réforme du droit et de la justice

Valérie Sagant, Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice

Isabelle Sayn, Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice

Yan Sénéchal, Institut québécois de réforme du droit et de la justice

Remerciements

Le Réseau international de l'innovation en Justice est soutenu par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la République française, dans le cadre de la Commission permanente de coopération franco-québécoise.